



## COMPTE RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTERIEL TRAVAIL EMPLOI DU 11 MARS 2025

Le comité Social d'Administration Ministériel Travail Emploi, a été présidé, par **Madame Catherine VAUTRIN**, Ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles et par **Madame Astrid PANOSYAN-BOUVET**, Ministre chargée du travail et de l'emploi, assistées de Madame Sophie LEBRET, secrétaire générale des ministères des affaires sociales, de Madame Caroline GARDETTE-HUMEZ, Directrice des ressources humaines des ministères sociaux, de Madame Géraldine BOFFIL, Adjointe à la directrice et Cheffe du service « des politiques sociales et des parcours », de Madame Anouk LAVAURE, Adjointe au Directeur Général du Travail, de Madame Amélie BIRBES, Adjointe chef de bureau dialogue social et expertise juridique et statutaire, de Mme Cyrielle BENKACI, Chargée de mission dialogue social.

Toutes les organisations syndicales sont présentes : UNSA ITEFA, FOTEFP, CGT/FSU/SNUTEFE/SUD, SYNTEF CFDT.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

### **1. Présentation de la loi de finances 2025 (pour échange et débat)**

## **2. Présentation des nouvelles LDG « promotion » 2025-2028 (pour consultation)**

La présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 10 heures 05.

La présidente rappelle l'ordre du jour, indique que la réunion se déroule en présentiel et en distanciel et qu'elle est enregistrée. Le secrétariat adjoint de la séance est assuré par FO.

### Propos liminaires de Madame VAUTRIN :

*« Nous nous situons dans un effort de redressement des finances publiques qui va être poursuivi avec un objectif d'un retour sous les 3% de déficit public au plus tard en 2029. Le périmètre des dépenses de l'État est en baisse par rapport à la loi de finances pour 2024.*

*Notre ministère est mis à contribution concernant les dépenses d'intervention de la mission travail et emploi. Les dépenses des bop 102 et 103 baissent effectivement par rapport à 2024. Le programme 111 piloté par la DGT est conforté pour financer le soutien au paritarisme et la formation syndicale ainsi que les programmes de santé de sécurité au travail (notamment accidents du travail graves et mortels).*

*Les programmes 124 et 155 sont fusionnés au sein du programme 155 qui s'intitule désormais soutien des ministères sociaux (il couvre les champs d'activité des administrations en charge des affaires sociales, santé, emploi et cohésion sociale)*

*Ce programme 155 regroupe les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, Là encore, il y a une baisse de dépenses de fonctionnement par rapport à 2024, de 14% en moyenne hors ARS. Une masse salariale, en augmentation de 2% par rapport à la LFI 2024 et des crédits de fonctionnement qui eux sont effectivement en baisse.*

*Les moyens de soutien des ministères sociaux baissent de 2,5% par rapport à la LFI 2024 avec un schéma d'emploi de moins 90 équivalents temps plein en 2025. »*

Puis Madame VAUTRIN a rappelé tout l'intérêt qu'elle porte à l'inspection du travail, elle déclare à ce sujet que l'Inspection du Travail remplit un rôle *indispensable pour garantir la protection des travailleurs, notamment les plus vulnérables et qu'elle veille au respect de leurs droits fondamentaux...*

*Elle déclare « qu'une vigilance doit-être portée sur les accidents du travail et des maladies professionnelles. »*

En matière de sécurité des agents de contrôle, Madame VAUTRIN insiste sur la sur-représentation des incidents de contrôle dans le milieu agricole et a précisé que le gouvernement est particulièrement vigilant sur ce sujet.

Après les déclarations liminaires dans l'ordre de représentativité des organisations syndicales, Madame VAUTRIN répond à quelques remarques.

## 1. Présentation de la loi de finances 2025 (pour échange et débat)

- Sur le volet des rémunérations et les baisses des effectifs :  
Réponse de Madame VAUTRIN : La baisse des effectifs concerne essentiellement des emplois temporaires. La masse salariale progresse de 2%, cette progression finance essentiellement le taux de cotisation des pensions.
- Sujet sur les contractuels, ainsi que sur les agents à temps partiels (notamment les temps partiels subis) Madame VAUTRIN demande à la DRH de travailler sur ce sujet.
- En ce qui concerne l'attractivité du corps de l'Inspection du Travail :  
Madame VAUTRIN précise qu'il y a eu 125 IT recrutés en 2022, 168 en 2023 et 161 en 2024, auxquels il convient d'ajouter 180 IT par la voie du détachement entre 2021 et 2024. Aujourd'hui, il est recensé au total, 1845 agents inspecteurs et contrôleurs du travail qui exercent leurs missions de contrôle en DDETS et DREETS.  
La ministre déclare que des mesures ont été prises pour renforcer l'attractivité et mieux faire connaître les missions de l'Inspection. Des campagnes d'information pour le recrutement ont été mises en place sur les réseaux sociaux, la presse, live sur LinkedIn. Par ailleurs, 80 agents de contrôle volontaires ont participé à la promotion du métier d'Inspecteur du Travail dans les régions.
- Situation des IET qui n'ont pas été titularisés à l'issue de leur stage :  
Madame VAUTRIN rappelle que le jury est souverain. Des contentieux sont en cours. La Ministre souhaite que le sujet de l'accompagnement des personnes en situation de handicap pendant la scolarité soit examiné. Concrètement un point sera fait par la DRH afin de savoir comment ces collègues ont été accompagnés, elle ne ferme pas la porte à une possibilité d'entretien (après les recours) qui permettrait aussi d'échanger sur leurs perspectives de carrière ».
- Situation des contrôleurs du travail : le sujet ne sera pas rouvert.  
Madame PANOSYAN-BOUVET complète en indiquant : « les départs à la retraite ont été compensés ».  
Madame LEBRET, secrétaire générale, indique : « il n'est pas envisagé de rouvrir le sujet des contrôleurs du travail qui restent en catégorie B ».
- Sur l'écart indemnitaire : une priorité avait été donné pour les inspecteurs du travail avec une enveloppe catégorielle.  
Madame VAUTRIN précise « En 2025, il y aura la poursuite de la revalorisation du corps de l'inspection du travail, dans un contexte budgétaire difficile. L'enveloppe de prime est de 1.5 million d'euros ».

**L'UNSA ITEFA** souhaite avoir des précisions sur le montant de l'enveloppe indemnitaire fléchée par corps. Il est à noter qu'elle est en forte baisse cette année.

L'UNSA déplore aussi, que les promesses faites aux assistantes de contrôle pour passer au grade de SA n'ont pas été tenues et que le taux de prouvable est toujours très insuffisant pour les agents de catégorie C.

Réponse de l'administration : Madame la directrice des ressources humaines répond : « sur ce sujet, le vote de la loi de finances a permis de rouvrir la demande déjà faite précédemment auprès du guichet unique. **« Le Ministère a fait une demande de repyramidage de C en B qui est en cours d'instruction au guichet unique.**

**La fonction publique a donné son accord. Nous n'avons pas encore l'accord de la direction du budget ».**

Elle ajoute : « l'objectif est d'obtenir plus de promotions en catégorie B. C'est un long travail, car, à l'issue de l'avis de la direction du budget, il faut passer en conseil d'Etat. Nous poursuivons donc ces demandes avec obstination ».

Madame la DRH complète son intervention sur la lettre de cadrage qui prévoit 1.5 million d'euros de mesures catégorielles (**pour l'ensemble du champ ministériel**). Les services de la DRH travaillent actuellement sur les scénarios de répartition possible par corps.

**L'UNSA ITEFA** demande à l'administration s'il y aura une seconde liste de promu de C en B suite aux LDG qui viennent de s'achever, avec une rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et dans l'affirmative, à quelle date ?

**L'UNSA ITEFA** interroge également l'administration sur l'absence d'examen professionnel de secrétaire administratif cette année et quelles en sont les raisons ?

Réponse de l'administration :

« Sur le premier point : on attend la position de la direction du budget.

Tant que l'on n'a pas l'accord de la direction du budget, on ne peut pas aller devant le conseil d'Etat et de ce fait, on ne peut pas rendre cette mesure applicable ».

« S'agissant de l'examen SA qui n'a pas lieu en 2025, l'ensemble des promotions a été distribuée par liste d'aptitude».

- Sur le sujet de l'OTE, Madame VAUTRIN demande « un point précis afin de connaître à l'échelle départementale l'organisation des SGCD et les moyens alloués pour les DDETS. Il y a vraisemblablement un travail d'organisation matérielle à mener ».
- Sur le thème des budgets d'intervention en baisse : Madame PANOSYAN-BOUVET indique que le choix était de réduire un certain nombre de dispositifs sur lesquels il y avait des interrogations quant à leur efficacité notamment concernant l'insertion dans l'emploi (emplois francs, contrats aidés) .
- Sur le sujet de l'Egalité professionnelle : Madame PANOSYAN-BOUVET précise que c'est un sujet d'attention pour les MSO. Un colloque a été effectué la semaine dernière où il a été demandé la transposition de la directive de la transparence salariale. Cela devrait améliorer considérablement l'index « Pénicaud tel que nous le connaissons.
- Madame PANOSYAN-BOUVET annonce que la conférence sociale sur la question des risques professionnels santé, prévention et médecine du travail

devait se tenir début avril. Elle a été reportée et devrait intervenir après les échanges entre les partenaires sociaux sur les retraites.

- Sur le thème de l'Apprentissage : Madame PANOSYAN-BOUVET apporte des précisions en indiquant que la baisse des budgets correspond à une baisse des aides aux entreprises. Elle ajoute, que l'apprentissage reste cependant « la voie royale pour entrer sur le marché du travail ».
- Madame VAUTRIN intervient sur le sujet des fraudes et précise « qu'un travail très important avec l'URSSAF a été mis en place. Une augmentation des contrôles a permis 1.5 milliard de redressement en 2024. Elle indique que « l'objectif est de tisser une toile afin d'éviter toute insolvabilité ».

Sur la lutte contre la fraude : la Ministre déclare qu'une proposition de loi visant à renforcer les prérogatives des DREETS sera déposé et qu'il y aura des éléments de simplification sur la question des sous-traitants. Ces dispositions doivent-être validées par le conseil d'Etat.

## **2. Présentation des LDG « promotion » 2025-2028 (pour consultation)**

Les présentes lignes directrices de gestion relatives à la promotion sont pluriannuelles. Elles sont établies pour quatre ans.

Dans un contexte où les administrations sont appelées à connaître de profondes mutations, nos services, métiers et compétences doivent s'adapter et évoluer. Ainsi, les politiques de recrutement, de mobilité, de promotion et de développement des compétences ont pour objectif de doter les services des compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions présentes et futures.

Pour l'**UNSA ITEFA**, les critères d'ancienneté de 20 ans et 15 ans pour passer au deuxième grade sont excessifs en comparaison avec les autres corps de catégorie A. D'autant plus, qu'un nombre important de promotions sont perdues chaque année car il n'y a pas suffisamment d'agents proposés par les DREETS.

La présidente propose que le vote soit organisé sur les **nouvelles LDG promotion 2025-2028** :

**CONTRE : UNSA ITEFA - CGT/SUD/FSU - FO TEPF - SYNTEF CFTD**

Etant donné le vote contre, exprimé à l'unanimité des organisations syndicales, le CSA sera reconvoqué.

La présidente remercie les participants et clôt la séance.

